



La diplomatie parlementaire

L'Assemblée nationale du Québec entretient des relations avec d'autres parlements et diverses organisations interparlementaires. En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, elle développe ses relations internationales de façon indépendante du gouvernement.

Orientations et objectifs

La participation de l'Assemblée à des activités de relations interparlementaires a pour objectifs de :

Rendre l'Assemblée nationale plus **MODERNE** et **OUVERTE**

- Utiliser les réseaux interparlementaires pour connaître et diffuser les meilleures pratiques en matière parlementaire.
- Assurer la transparence des coûts et des résultats des activités interparlementaires.

Renforcer l'**EFFICACITÉ** des parlementaires dans leurs fonctions

- Intégrer les relations interparlementaires et internationales aux travaux parlementaires et informer les membres des commissions parlementaires des connaissances acquises dans le cadre des activités interparlementaires.
- Prioriser la désignation de députés ayant des fonctions parlementaires correspondant aux travaux effectués au sein des délégations.

Promouvoir les **SECTEURS D'EXCELLENCE** de la société québécoise

- Contribuer à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie et la prospérité.
- Favoriser l'établissement d'un dialogue favorable au développement des échanges avec les partenaires ciblés.